

Neuchâtel, le 23 février 2018

A l'attention des médias

Budget de l'Université de Neuchâtel : le Conseil de l'Université extrêmement préoccupé

Didier Berberat
Président
didier.berberat@parl.ch
Tél. 079 240 71 09

Le Conseil de l'Université prend acte avec une extrême préoccupation, suite à l'adoption du budget 2018 par le Grand Conseil, de la coupe d'un million de francs supplémentaire appliquée au budget de l'année en cours de l'Université. Ce montant s'ajoute à une mesure d'économie de 1,7 million à laquelle a déjà eu à faire face l'Université en 2017 et à une réduction de Fr. 500'000.- déjà appliquée au budget 2018. En deux ans, ce sont donc 3,2 millions de francs qui manquent au budget de l'Université, soit 6,5 % de sa subvention cantonale.

L'inquiétude du CU est d'autant plus grande que les coupes décidées ces dernières années s'inscrivaient à la limite du supportable, mais avaient été considérées comme acceptables au vu de l'effort solidaire que l'Université devait faire afin de contribuer au redressement des finances publiques cantonales. En ajoutant un million de francs à ces coupes, le Grand Conseil met en péril l'équilibre des principaux piliers du financement universitaire. En effet, l'évolution des recettes de l'Université depuis 15 ans montre que les recettes provenant de la Confédération et des autres cantons sont directement corrélées avec l'évolution du financement cantonal. Lorsque des coupes obligent l'Université à revoir ses prestations à la baisse, ce sont des étudiants et étudiantes qui ne viennent plus, ainsi que des projets de recherches qui lui échappent. Or, le nombre de ces étudiants, étudiantes et projets de recherche conditionne la hauteur du subventionnement fédéral. Des contributions sont également versées par les autres cantons pour chaque étudiant ou étudiante qui choisit de se former à Neuchâtel. Ainsi, en réduisant de manière conséquente son soutien à l'Université, le canton de Neuchâtel perd progressivement un financement externe irriguant l'économie cantonale.

Cette nouvelle mesure d'économie fait fi d'éléments factuels. Le canton dispose en effet d'une étude de l'Institut BAK Basel, qu'il avait lui-même commandée en 2016 afin d'identifier les domaines qui coûtent cher en comparaison intercantonale. Cette étude montrait que les coûts de l'Université étaient, à Neuchâtel, déjà inférieurs de 21% à la moyenne suisse.

Le Conseil de l'Université souhaite également rectifier certaines affirmations rapportées en marge du débat budgétaire. L'Université de Neuchâtel ne dispose pas d'une réserve dans laquelle elle pourrait puiser pour faire face à cette coupe d'un million. Elle avait certes une réserve jusqu'à fin 2016, mais avec la nouvelle loi entrée en vigueur en 2017, cette réserve a été utilisée pour réduire son découvert, qui provient essentiellement des obligations de l'Université liées à la situation de la caisse de pension [unine](http://www.unine.ch). A ce jour, le Fonds de compensation est vide.

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Conseil de l'Université

Secrétariat
Avenue du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél : +41 (0)32 718 11 06
conseil.universite@unine.ch

www.unine.ch

Une partie de la réserve a alimenté le Fonds d'innovation, qui doit lui permettre de lancer des projets spécifiques en vue d'assurer sa compétitivité. L'Université ne peut pas utiliser ce fonds comme élément d'ajustement pour combler des trous dans son fonctionnement. D'une part, cela serait contraire à la loi votée par le Grand Conseil il y a un peu plus d'une année. D'autre part, cela reviendrait à utiliser pour faire du surplace des moyens qui doivent lui permettre d'avancer, seule attitude à même de maintenir à la fois sa compétitivité inter-cantonale et les financements qui dépendent de cette compétitivité.

Le Conseil de l'Université constate la qualité et l'engagement sans faille des autorités de l'Université, ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices et comprend le désarroi de la communauté universitaire face à des coupes budgétaires réitérées qui touchent désormais à la substance de son activité. Sans atermoiement ni alarmisme, et de manière pragmatique et responsable, le Conseil de l'Université estime qu'il y a lieu de mettre à disposition de l'Université des moyens raisonnables pour qu'elle puisse poursuivre ses missions et contribuer au rayonnement du canton de Neuchâtel.

Didier Berberat
Président du Conseil de l'Université

079 / 240 71 09
didier.berberat@parl.ch